

**DECLARATION DE PROJET EMPORTANT
MISE EN COMPATIBILITE DU PLU**




2. REGLEMENT – Plan de zonage n°4.1 – Plan général

PLU initial approuvé le	ECHELLE 1/10 000 ème
PLU révisé le	
Le Maire	<p>SARL Alpicité – Avenue de la Chaplière 1, Res la croisée des chemins 55200 EMBRUN Tel : 04.92.46.61.90 / Mob : 06.88.26.82.09 Mail : contact@alpicite.fr</p>
PLU mis en compatibilité le	
Le Maire	

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Nom	Destinataire	Objet	Surface
ER1	Commune	Elargissement de voirie	471 m²
ER2	Commune	Elargissement de voirie	248 m²
ER3	Commune	Création d'une voie et d'un chemin piéton	1392 m²
ER4	Commune	Elargissement de voirie	176 m²



VOIR PLAN 4.2 - Le village

VOIR PLAN 4.3 - Centre bourg

ECHELLE : 1/5000ème

- ZONES DU PLU**
- UA : Centre ancien à forte densité
 - UB : Zone d'urbanisation récente
 - UBa : Zone d'urbanisation récente à forte densité
 - UBb : Zone dédiée à de l'hébergement touristique
 - Uep : Zone d'équipements publics
 - 1AUa : Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat soumise à OAP
 - 1AU : Zone d'urbanisation future à vocation économique soumise à OAP
 - 2AU : Zone d'urbanisation future soumise à modification du PLU
 - A : Zone agricole
 - Ap : Zone agricole stricte
 - N : Zone naturelle stricte
 - Nc : Camping
 - Ne : Zone économique à la constructibilité limitée
 - Nh : Habitation isolée
 - Ni : Zone de loisirs
 - Nlac : zone protégée 300m autour du lac
 - Np : Zone de protection des sources
 - Ns : Domaine skiable

- PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES**
- Emplacement réservé
 - Recul imposé par rapport à l'alignement
 - Espace Bois Classé (EBC)
 - Zones humides à préserver en application de l'article L151-23 du CU
 - Patrimoine religieux remarquable identifié et à préserver
 - Patrimoine remarquable identifié et à préserver
 - Architecture urbaine des XIXème et XXème siècle remarquable identifiée et à préserver
 - Architecture traditionnelle remarquable identifiée et à préserver